



du 21 octobre 2009

CS - 3.02

Désignation du secrétaire de séance

RAPPORT

Présenté par Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

A l'UNANIMITE, Madame Alexia LAVALLEE est désignée pour remplir ces fonctions.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 21 octobre 2009, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 27 OCT. 2009 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 27 OCT. 2009

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI